

Nous érigéons, dans toutes les Paroisses de notre Diocèse la *Pieuse Association de l'Immaculée Conception* avec tous les priviléges et indulgences y attachés, par N. S. P. le Pape Pie IX, aujourd'hui si heureusement régnant sur toute l'Eglise.

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les Eglises, dans lesquelles se fait l'Office Public, et au Chapitre de toutes les Communautés Religieuses, avec le *Précis* ci-dessus mentionné, le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le jour de la Sainte-Trinité, tombant le onze de juin, en l'année mil huit cent cinquante quatre, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

¶ IG. EVEQUE DE MONTREAL.



Par Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ,
Chanoine-Secrétaire.